

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 3 pouvoirs

Date de convocation
15 avril 2026
Date de publication
29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Pierre Frédéric MAITRE, Carmen MONNE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Véronique ROUSSEL, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Marie-Christine JANISEK pouvoir donné à Simone DEVAUX, Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT, Jean-Baptiste SCHREINER pouvoir donné à Evelyne BOCQUET.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 28_28042026

N°28 : TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la Commune pour tenir compte de l'évolution des besoins. En effet, un agent des services techniques a fait valoir ses droits pour un départ à la retraite au 1^{er} août 2026. Afin d'assurer la continuité du poste et du service pendant la durée des congés préalables à la retraite de cet agent, il convient de procéder à son remplacement par anticipation avant la date du 1^{er} août 2026 et, de ce fait, de créer un poste durant cet intervalle de temps.

Ainsi, il est prévu notamment l'ouverture de poste suivante :

- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2026

Et, en parallèle, la suppression de poste suivante :

- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2026,
- **APPROUVE** la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....*Simone Derleux*....., secrétaire de séance

Derleux